

Avis aux personnes intéressées par une consultation publique et écrite d'une durée de 15 jours sur un projet de règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012

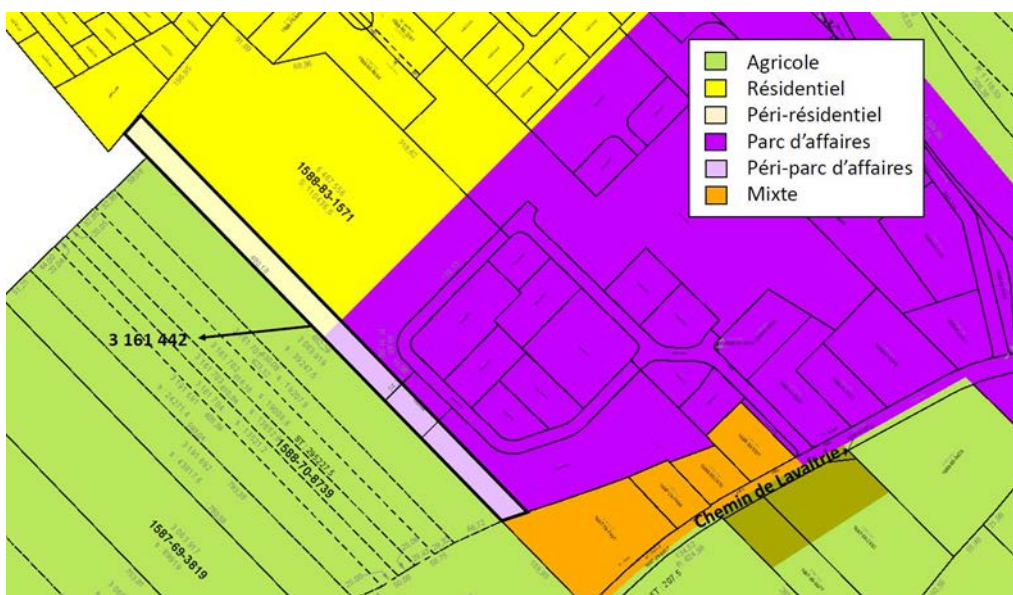
Lors d'une séance tenue le 14 février 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU1-9-2022 intitulé : **Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 aux fins d'étendre le parc d'affaires à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle située à proximité de la rue des Charpentiers.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mars 2022 à 18 h 30, à l'église de Lavaltrie situé au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou le membre du conseil désigné à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

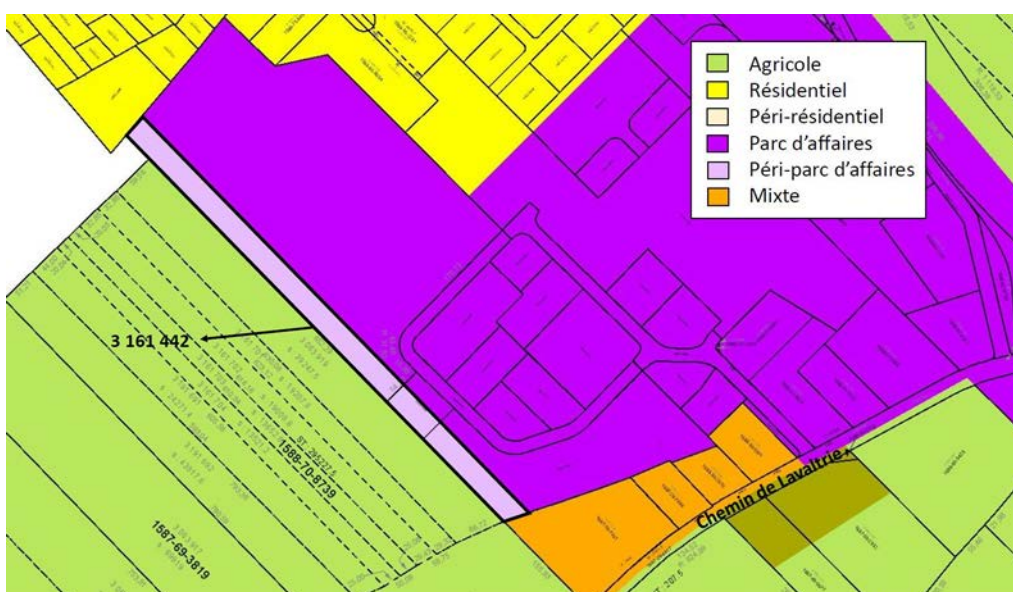
Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à étendre l'affectation *Parc d'affaires* et *Péri-parc d'affaires* sur la partie du lot 6 467 556 située dans l'affectation *Résidentiel* et *Péri-résidentiel* comme illustré ci-après.

AFFECTATIONS EXISTANTES :



AFFECTATIONS MODIFIÉES :



Le projet de règlement, le règlement sur le Plan d'urbanisme RRU1-2012 incluant les grandes affectations du territoire, peuvent être consultés sur le site de la Ville :

<https://www.ville.lavaltrie.qc.ca/ville/reglementation-municipale/rubriques/projets-de-reglement>

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 4 mars 2022, inclusivement.**

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie Qc J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 17 février 2022.

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier